

DÉCHETTERIES PROFESSIONNELLES

Pensez-y !
Vos déchets peuvent être
des ressources pour d'autres
professionnels

Grand Poitiers met à disposition des professionnels quatre déchetteries ainsi qu'une plateforme de compostage.

Déchetteries

- ▶ CHAUVIGNY - ZI du Peuron - 05 49 52 37 98
- ▶ LUSIGNAN, Les Pins - Route de Vivonne - 05 49 43 60 13
- ▶ SAINT-GEORGES-LÈS-BAILLARGEAUX, Les Millas - Route de Dissay - 05 49 62 03 03
- ▶ SAINT JULIEN L'ARS - Impasse de la Vallée du Pont - 05 49 52 37 98

Plateforme de compostage

- ▶ MIGNÉ-AUXANCES, Saint-Nicolas, Route de Parthenay - 05 49 52 37 98

DÉCHETS ACCEPTÉS	CARTONS	VÉGÉTAUX	MÉTAUX	ENCOMBRANTS	GRAVATS	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
CHAUVIGNY	●	●	●	●	●	●
LUSIGNAN	●	●	●	●	●	●
MIGNÉ-AUXANCES		●*				
SAINT-GEORGES-LÈS-BAILLARGEAUX	●	●	●	●	●	●
SAINT-JULIEN-L'ARS	●	●	●	●	●	●

* Facturé par le prestataire

Les déchetteries professionnelles acceptent d'autres déchets :

Pour connaître le type de déchets acceptés, le volume, les conditions d'accès, ainsi que les jours et horaires d'ouverture, contactez la déchetterie professionnelle la plus proche.

Le service est payant avec la création d'un compte client :

- ▶ Forfait par passage : **3,60 €**
- ▶ Non triés : **181,30 € par m³**
- ▶ Encombrants : **26,20 € par m³**
- ▶ Gravats : **15,25 € par m³**
- ▶ Végétaux : **7,15 € par m³**
- ▶ Déchets recyclables : **gratuit**
- ▶ Déchets diffus spécifique(DDS) : **1,70 € par an / litre**

Extrait de la délibération des tarifs 2021 n°2020-0367



Direction Déchets-Propreté
05 49 52 37 98
direction.dechets.proprete@grandpoitiers.fr

GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr

COLLECTE DES DÉCHETS PROFESSIONNELS

Pensez-y !
Grand Poitiers vous
accompagne dans la réduction
de vos déchets

► Les obligations des professionnels

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation. Il est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers (article L541-2 du code de l'environnement).

Les producteurs de déchets doivent donc veiller à choisir des filières conformes à la réglementation et s'assurer de leur élimination ou valorisation.

Grand Poitiers assure un service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des emballages recyclables des professionnels.

► La collecte et le traitement des déchets sont des services payants

En fonction des communes, c'est la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou la Redevance Spéciale (RS) qui s'applique pour la collecte et le traitement des déchets des professionnels (ordures ménagères et déchets recyclables).

BIGNOUX, BONNES, LA CHAPELLE MOULIÈRE, LAVOUX, LINIERS, POUILLÉ, SAINT JULIEN L'ARS, SAVIGNY L'EVESCAULT, SÈVRES ANXAUMONT, TERCÉ	CHAUVIGNY, JARDRES, LA PUYE, SAINTE RADEGONDE	POUR LES AUTRES COMMUNES DE GRAND POITIERS
REOM TARIF A	REOM TARIF B	RS

1 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : **TARIF A**

Elle est calculée en fonction de la quantité de déchets produite :

PRODUCTION	TARIF FORFAITAIRE ANNUEL PAR COLLECTE HEBDOMADAIRE 2021
De 0 à 100 litres / semaine	47,50 €
De 101 à 200 litres / semaine	185,15 €
De 201 à 400 litres / semaine	353,40 €
De 401 à 750 litres / semaine	522,68 €
Plus de 751 litres / semaine	698,05 €

Extrait de la délibération des tarifs 2021 n°2020-0371

2 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : **TARIF B**

Elle est calculée en fonction du service rendu qui dépend de deux parts :

La part fixe, fonction de la fréquence de collecte des déchets.

PART FIXE	TARIF FORFAITAIRE ANNUEL PAR COLLECTE HEBDOMADAIRE 2021
C1 (collecte 1 fois par semaine)	218,30 €
C2 (collecte 2 fois par semaine)	270,70 €

La part proportionnelle, fonction du volume hebdomadaire des bacs collectés.

PRODUCTION	TARIF FORFAITAIRE ANNUEL PAR COLLECTE HEBDOMADAIRE 2021
Jusqu'à 120 litres (inclus)	0
De 121 litres à 240 litres	109,15 €
De 241 litres à 600 litres	218,30 €
De 601 litres à 1200 litres	436,60 €
De 1 201 litres à 1 800 litres	873,20€
De 1 801 litres à 2 400 litres	1 309,80 €
De 2 401 litres à 3 000 litres	1 746,40 €
De 3 001 litres à 3 600 litres	2 183,00 €
De 3 601 litres à 4 200 litres	2 619,60 €
De 4 201 litres à 4 800 litres	3 056,20 €
De 4 801 litres à 5 400 litres	3 492,80 €
De 5 401 litres à 6 000 litres	3 929,40 €
De 6 001 litres à 6 600 litre	4 366,00 €
De 6 601 litres à 7 200 litres	4 802,60 €
De 7 201 litres à 7 800 litres...	5 239,20 €

Extrait de la délibération des tarifs 2021 n°2020-0371



3 La Redevance Spéciale (RS) :

Chaque entreprise paye la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée en fonction du foncier. Cela lui donne droit à une collecte publique de ses déchets à hauteur de 3 m³ par semaine.

La Redevance Spéciale vient en complément de la TEOM lorsque cette taxe s'applique. Elle est seule existante lorsque cette même taxe ne s'applique pas (cas des non assujettis de droit à la TEOM).

La RS est applicable à compter de 3m³ de déchets présentés par semaine, lorsque la TEOM s'applique et à partir du 1^{er} litre lorsque la TEOM ne s'applique pas.

Le mode de calcul de la RS est fondé sur les paramètres suivants :

- ▶ Volumes de bacs mis à disposition au-delà du seuil déclencheur,
- ▶ Volumes de déchets collectés, en moyenne hebdomadaire, sur la base des litrages de conteneurs présentés et en distinguant le type de déchets (ordures ménagères ou déchets recyclables),
- ▶ Période d'activité du redevable (et éventuellement variation).

Soit selon la formule schématique suivante :
volume x fréquence x activité x tarif unitaire

COLLECTE EN PORTE À PORTE - TARIF 2021		
Collecte des ordures ménagères ou des emballages recyclables	16,55 €	Par m³ collecté
Traitement des ordures ménagères	8 €	Par m³ traité
Traitement (tri-conditionnement) des emballages recyclables	Gratuit	Gratuit
Forfait annuel de services	230,80 €	Par site de production
Mise à disposition de bacs	146,45 €	Par m³ mis à disposition / an
Remplacement des conteneurs détériorés (à partir de la 2 nd e casse dans l'année civile)	57,55 €	Pour un bac de 340 litres
	136,35 €	Pour un bac de 660 litres
	145,95 €	Pour un bac de 770 litres

Extrait de la délibération des tarifs 2021 n°2020-0373



ACCOMPAGNEMENTS À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Un triple
objectif



- ▶ Faire des économies
- ▶ Gagner en rentabilité
- ▶ Réduire vos impacts environnementaux

▶ Sensibilisation au tri des déchets

Bénéficiez des visuels ci-dessous sur demande :



Mémo Tri



Autocollant bac de tri



Affiche bac de tri

Affiche bac composteur

Affiche bac d'ordures ménagères

▶ Visites du Centre de tri

L'exploitant du Centre de tri organise des visites groupées :



Renseignements au 05 49 88 88 70

Compostez...
économisez !

► Compostage autonome en établissement

L'ACCOMPAGNEMENT

Grand Poitiers propose aux établissements du territoire de mettre en place du compostage de proximité pour valoriser in-situ les biodéchets qu'ils produisent.

Grand Poitiers a instauré un dispositif d'accompagnement personnalisé de 6 à 12 mois en partenariat avec un professionnel expert : **Compost'Âge**.

Pour qui ? Tous les établissements du territoire de Grand Poitiers sont concernés, qu'ils

disposent d'un restaurant, d'une cantine ou simplement d'une salle de repos.

Comment ? Après un rendez-vous de diagnostic, financé par Grand Poitiers, l'équipe de Compost'Âge établit une **proposition personnalisée d'accompagnement (100 % pris en charge par Grand Poitiers)**.

Un professionnel vous accompagne ensuite, pas à pas, pour vous permettre d'intégrer, techniquement et logistiquement, ce mode de gestion au sein de votre établissement.

► Les atouts du compostage de proximité :

Économique : peu onéreux en termes d'investissement et de fonctionnement, ce mode de valorisation permet également de faire des économies pour les établissements soumis à la redevance spéciale pour la gestion des déchets.

Environnemental : la matière gérée sur le site de l'établissement n'est pas transportée, ce qui participe donc à une diminution des gaz à effets de serre. De plus, l'usage du compost au sol renforce la capacité de ce dernier à stocker le carbone.

Valorisant : le compostage peut s'inscrire dans des démarches RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise), Agenda 21, référentiel qualité (ISO 26000), etc. Les établissements pourront mettre en avant leur éco-exemplarité, tout en associant leurs salariés sur un projet concret, porteur de sens.

► Le contexte réglementaire :

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la Directive Européenne 2008-98 modifiée par le paquet économie circulaire imposent à tous **la généralisation du tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation** en 2024. Le compostage de proximité (sites traitant moins de 1 tonne de biodéchets /semaine) est encadré réglementairement, donc reconnu comme méthode de valorisation efficace depuis le 9 avril 2018 via un arrêté ministériel.

Direction Déchets-Propreté

05 49 52 37 98

reduisonsnosdechets@grandpoitiers.fr

GRAND POITIERS

Communauté urbaine
grandpoitiers.fr

